



16.04.2021 - 11:27 Uhr

Déclaration de QUATRE PATTES concernant l'intention de la Nouvelle-Zélande d'interdire les transports d'animaux vivants par voie maritime



Déclaration de QUATRE PATTES concernant l'intention de la Nouvelle-Zélande d'interdire les transports d'animaux vivants par voie maritime

L'UE devrait suivre cet exemple / Une avancée décisive pour le bien-être animal et un signal prouvant qu'il est tout à fait possible de prendre des décisions politiques courageuses.

Zurich, le 16 avril 2021 - Déclaration du Dr Martina Stephany, directrice du département « Animaux de rente et nutrition » chez QUATRE PATTES à la suite de l'annonce du gouvernement néo-zélandais d'interdire les transports d'animaux vivants par voie maritime d'ici 2023 :

« La Nouvelle-Zélande est sur le bon chemin. Après les images horribles des deux navires bétailiers « Elbeik » et « Karim Allah », qui, chargés de bovins, ont erré sur les eaux de la Méditerranée durant plus de trois mois, et après l'incident critique qui a récemment eu lieu dans le canal de Suez, le projet de la Nouvelle-Zélande est une lueur d'espoir. QUATRE PATTES se félicite de la décision d'interdire les transports d'animaux vivants par voie maritime d'ici 2023. C'est une étape importante pour le bien-être animal en Nouvelle-Zélande et cela prouve clairement que des décisions politiques courageuses sont effectivement possibles. Si l'UE pouvait s'en inspirer et prononcer une interdiction similaire, elle placerait le bien-être de millions d'animaux au-dessus du profit économique de quelques entreprises. Nous exhortons l'UE à suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande en interdisant enfin les transports d'animaux vivants par bateau ainsi que les exportations vers des pays tiers. La décision du gouvernement néo-zélandais se fonde sur des rapports qui sont également à la disposition de la Commission européenne. Ces rapports démontrent clairement que les transports par bateau causent d'immenses souffrances aux animaux : pénurie d'eau et de nourriture, températures insupportables dans les cales, animaux en surnombre et conditions générales insalubres. Les animaux sont obligés de se tenir serrés les uns contre les autres dans leurs propres excréments. Ces dysfonctionnements sont connus de l'UE depuis des années. Il existe même des rapports officiels de la Commission européenne dénonçant le mauvais état des navires et le manque d'installations d'approvisionnement dans les ports. Il est donc maintenant plus qu'urgent d'agir afin de mettre un terme au système défaillant des transports d'animaux vivants. Nous avons absolument besoin d'une interdiction stricte des transports d'animaux vivants par voie maritime, d'une interdiction des transits vers des pays tiers sans oublier l'interdiction des transports de plus de huit heures sur de longues distances. »

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. QUATRE PATTES fête cette année ses 20 ans en Suisse. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler, l'organisation plaide pour un monde où les Hommes traitent les animaux avec respect,

compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins, les orangs-outans et les éléphants – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans douze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Chantal Häberling
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
chantal.haerberling@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les transports par bateau causent d'immenses souffrances aux animaux © QUATRE PATTES | Aitor Garmendia

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100868942](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100868942) abgerufen werden.